

GT EUROLAB « CEM »

COMPTE-RENDU DE LA 144^{ème} REUNION

Date et lieu de la réunion : **Le 23/03/2023, en visio et présentiel à EOLANE**

Approuvé le : 08/06/2023

Diffusé le : 08/06/2023

Liste de diffusion :

- liste des membres du GT CEM
- DGE SQUALPI : Mr MEBTOUCHE
- Secrétariat EUROLAB

Prochaine réunion :
Jeudi 08/06/2023 10h00-16h00
En visio / présentiel SQUALPI
(à confirmer)

§1 Compte rendu de la 143^{ème} réunion

Ce compte-rendu est approuvé avec des modifications qui seront intégrées avant diffusion.

§2 : Intercomparaisons

a/ 61000-4-4 :

Il y a de nouveaux accrédités mais ils ne pourront pas participer à la CIL EN 61000-4-4 pour des raisons de planning. Le temps d'intégrer le laboratoire par l'animateur, modifier le devis avec le LNE,.. engendrerait un retard sachant que la CIL se terminera avec HAGER en semaine 14 (dans 2 semaines).

§3 L'AMD1 de la CISPR 32 et les normes harmonisées

Intervention de Didier LE BLANC :

Un WG a été créé (Andy GRIFFIN) pour l'incorporation d'une méthode de mesure en FAR au-dessus du GHz.

Un commentaire bien écrit et ensuite le soutenir pour le groupe CISPR I.

Pour harmoniser une norme en Europe, elle passe par le TC210, ensuite envoyée au CCMC. Les consultants « HAS » font l'analyse. Si elle est validée par le CCMC et HAS alors elle pourra être harmonisée et donc mis au JOUE.

Réponse du groupe :

Mis en place d'un fil rouge sur l'évolution des discussions du groupe CIS/I (MT7). Thomas nous alertera sur d'éventuelles évolutions et invitera Didier LE BLANC.

§4 Harmonisation des phrases pour DoC (Declaration of Conformity)

Pour l'EN 62233, il faut ajouter l'incertitude à la valeur mesurée.

Pour l'EN 50500, il y a une incertitude max mais sans information sur la prise en compte de la déclaration.

Pour l'EN 62311, il y a un § sur la prise en compte de l'incertitude dans la DoC.

Réponse du groupe :

1/ Voici un exemple de phrase pour devis :

En émission, la déclaration de conformité tient compte de l'incertitude si elle est définie dans la norme.

2/ Voici un exemple de § pour la détermination de la conformité ou de la non-conformité d'un appareil dans un rapport d'essai :

Lors de la détermination de la conformité ou de la non-conformité d'un appareil à une limite de perturbation donnée, on doit tenir compte de l'incertitude telle que décrite ci-dessous.

La conformité ou la non-conformité à la limite doit être déterminée de la manière suivante.

Si l'incertitude calculée avec l'instrumentation réellement utilisée pour l'essai (U_{lab}) est inférieure ou égale à l'incertitude (U_{norme}), alors:

- l'appareil est considéré conforme si le résultat de la mesure ne dépasse pas la limite applicable.*
- l'appareil est considéré non conforme si le résultat de la mesure dépasse la limite applicable.*

Si l'incertitude calculée avec l'instrumentation utilisée pour l'essai (U_{lab}) est supérieure à l'incertitude (U_{norme}), alors:

- l'appareil est considéré comme étant conforme si le résultat de la mesure, augmenté de ($U_{lab} - U_{norme}$), ne dépasse pas la limite applicable.*
- l'appareil est considéré comme étant non conforme si le résultat de la mesure, augmenté de ($U_{lab} - U_{norme}$), dépasse la limite applicable.*

§5 Quelles règles d'étalonnage pour certaines méthodes d'essais :

1/ § 6.4.2 de l'EN 6100-4-5 : 2014 « La tension de choc non désirée mesurée entre les lignes non soumises à l'onde de choc et la terre, l'EUT et l'alimentation secteur étant déconnectés, ne doit pas excéder 15 % de la tension d'essai maximale appliquée (circuit ouvert). » Faut-il étalonner cette mesure ?

2/ § 6.1.3 de l'EN IEC 61000-4-11 : 2020 « La précision de l'angle de phase doit être contrôlée pour des commutations de 0 % à 100 % et de 100 % à 0 %, pour neuf angles de phase entre 0° et 360° par pas de 45°. Elle doit également être contrôlée pour des commutations de 100 % à 80 % et de 80 % à 100 %, de 100 % à 70 % et de 70 % à 100 %, ainsi que de 100 % à 40 % et de 40 % à 100 %, à 90° et 180°. »

Réponse du groupe :

Un étalonnage est nécessaire si le paramètre mesuré est considéré critique.

1/ La tension de choc non désirée est un paramètre non critique et un contrôle suffit.

2/ L'étalonnage du générateur doit être effectué en fonction du besoin c'est-à-dire des normes produits. L'angle est considéré comme un paramètre critique.

§6 Quelle doit être la position de l'interrupteur PE de l'AMN ?

Pour une émission conduite CISPR 16-2-1 sur appareil de classe 2 (sans terre) : quelle doit être la position de l'interrupteur PE de l'AMN fléché ci-dessous :



Je viens de relire le manuel du RSIL (1992) la position « 50 μ H // 50 Ω » est PE floating
J'ai toujours laissé la position sur « masse »

En faisant la mesure sur la position « 50 μ H // 50 Ω » on trouve souvent 3 dB de moins pour les appareils de classe I.

CISPR 16-2-1 : lecture rapide, je n'ai pas lu expressément qu'il fallait se mettre en position floating pour la mesure conduite d'appareil de classe 2.

Réponse du groupe :

Afin d'éviter toute erreur, il faut mettre l'interrupteur PE vers la masse. A moins qu'une norme produit impose la position « 50 μ H // 50 Ω ».

Echange avec Rohde & Schwarz :

Bonjour,

J'ai eu la réponse à votre question et ça confirme ce qu'on s'était dit au téléphone .

L'étalonnage accrédité ou constructeur se fait avec le commutateur en position « Ground ».

Le 50 μ H// 50 Ohms est obsolète , plus utilisé.

Bien cordialement.

§7 L'EN 60669-2-1

Quelle méthode d'émission conduite doit-on utilisée pour le cas d'une liaison DALI (2 fils : masse et +12Vdc qui bagote) ?

DALI : Digital Addressable Lighting Interface

La norme produit préconise la mesure avec la sonde de tension de la CISPR 14-1 mais elle engendre des difficultés de reproductibilité.

2 laboratoires préconisent soit la méthode avec l'AMN soit avec l'AAN.

Réponse du groupe :

Le DALI est un protocole pour les luminaires et la CISPR 15 préconise d'utiliser l'AAN.

§8 Information de Thierry, le LAB GTA 13 est « suspendu »

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>

Annexe : liste des participants

Présents :

- LIEBUS Stéphanie (CISTEME)
- BEAURIN Jérémy (CNPP)
- LEVIS Loïc (ALSTOM)
- CHARIAG Dhia (CRESITT Industrie)
- COUTY Jérôme (HAGER)
- MULLER Jeremie (HAGER)
- DESENFANT Franck (SOPEMEA)
- DESQUINES Florian (SOPEMEA)
- HERGAULT Stéphane (SAGEMCOM)
- LAMAUD Vincent (AEMC LAB)
- OUADDAH Mourad (SCHNEIDER)
- PETIT Pierre Baptiste (CETIM)
- PEZE Maxime (LNE)
- LELONG Thomas (LEGRAND)
- ROY Olivier (EOLANE)
- NURIEC Maël (EMITECH)
- LOUKIL Karim (CERT)
- SI AHMED Cherif (SAGEMCOM)
- LE BLANC Didier (LEGRAND) invité
- MEBTOUCHE Karim (DGE SQUALPI)
- RAFESTHAIN Thierry (EMITECH)
- COEURET Eric (EMITECH)

Excusés :

- BLANC Stéphane (UTAC)
- BONNEAU Didier (SOPEMEA)
- BONNENFANT Pascal (EMITECH)
- CLECH Sylvain (SCLE)
- SUTTER Thomas (LCIE)
- MAGNON William (SCHNEIDER)
- MAZET Paul (CETIM)

Tableau de synthèse des sujets traités dans les CR ONF 116 (06/16) dans le cadre de la directive 2014/30/UE	
Sujets ON	N° de compte rendu :
Organisme Notifié	116
Fabricants	118
Normes harmonisées	127 - 144
Analyse de risques	127
Câbles	127-128
BREXIT	128
Décision 2019/1326/UE	131
Déclaration de conformité	144
Tableau de synthèse des produits	N° de compte rendu :
Aimants permanents	117
SAV des produits	118
Chargeurs nomades - Power bank	118
Baladeuse	118
Caméra sur rail	118
Edition des normes	118-119
Accès POE - accès DC + datas	119-133-136-141
Décodeur câblé	119
Bracelet thérapeutique 61GHz	119
Validation d'un site en champ libre	119
Soudeuse fibre optique	120
Produit communicant Ethernet et Radio	120
Appareils de cuisson par contact (Plancha)	121
Ecran tactiles	122-129-130
Appareil multifonctions	122
Fonction principale	123
RSIL	123 - 144
Pack batterie	124-126
Multiprise avec parafoudre	124
Banc de tests	125
Maintenance (interface et équipement)	126
USB type C	126-130
Chaudière au fioul	127
Equipements automobile de seconde monte	129
Produit possédant un port d'antenne 75Ω	132
Disjoncteur différentiel – Terre fonctionnelle	133-139
Appareil de mesure de signaux TV	132
Appareil volumineux	132
CPL	135
CMAD	136-138-140
Auxiliaire	136
Spurious radio	136
Etalonnage	144

Tableau de synthèse des normes	N° de compte rendu
Date d'application des normes techniques d'essais dans les normes produits	118-120-122-124-125
EN 61000-3-2/3-3/3-11/3-12.	117-121-141-142
EN 61000-4-2	128-131-143
EN 61000-4-3	121-131-137-139-140-142
EN 61000-4-4	116-121
EN 61000-4-5	116-119-120-121-125-132-133-138
EN 61000-4-6	116-122-123-129-131-134-135-137-141
EN 61000-4-8/4-9/4-10/4-11	122-133-137
EN 61000-4-13/4-16/4-19	116 - 140
EN 50121-X / EN 50155	117-121-122-123-125-126-128
EN 55032 / 55035 / 55024	117-124-125 -126- 129-132-135-138-142
EN 55016-2-1	117-119-129
EN 55016-1-4/16-1-6	140
ETSI 201 486 / 301 489 / 303 446	117-128-132-139-142-143
Evolution des normes 61000-4-X	120
EN 61557-12	120
EN 61547	124-128
EN 60974-10	125
EN 62040-2	126
EN 60601-1-2	128
EN 61326-3-1	129
EN 61851-21-2	134
EN 60947-2	142
EN 60669-1 (DALI)	144

Branche Française de la Fédération européenne des associations nationales
de laboratoires de mesure, d'essais et d'analyse. EUROLAB aisbl

Siège social : 1 rue Gaston Boissier – 75015 PARIS

Tél : 01.40 43 37 40 Fax : 01.30 16 28 35

Email : secretariat@eurolab-france.asso.fr - Site web : <http://www.eurolab-france.asso.fr>